Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_37-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-37

En exercice : 30
Présents (P) : 28
Excusés (E) : -
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 30

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 20 février 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (E – A donné procuration à Roland HERCOUET), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Pierre PERSEHAIS

LE REPAIRE
MODIFICATION DU PROJET DE STRUCTURE ET DU REGLEMENT INTERIEUR PRECISIONS DES TARIFS DE LOCATION

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_37-DE

Vu *les statuts de Brocéliande Communauté*
Vu *la délibération n°2018-105 du conseil communautaire du 17 septembre 2018 validant le projet du Pôle Entrepreneurial de Brocéliande*
Vu *la délibération n°2019-147 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 approuvant le projet de construction du Pôle Entrepreneurial de Brocéliande en phase APD et validant le plan de financement*
Vu *la délibération n°2020-126 du conseil communautaire du 16 novembre 2020 validant le PRO et le lancement de la phase travaux*
Vu *la délibération n°2022-110 du conseil communautaire du 12 décembre 2022 validant le choix du mode de gestion de la structure*
Vu *les travaux de la commission Economie Emploi Agriculture du 17 décembre 2024 concernant le projet de structure du Repaire*
Vu *la présentation du projet de structure en commission générale le 03 février 2025,*
Vu *la délibération n°2025-39 du conseil communautaire du 03 mars 2025 validant le projet de structure et notamment les tarifs de location des espaces,*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, l'emploi et l'agriculture rappelle les tarifs de location des bureaux et ateliers validés lors du conseil communautaire du 03 mars 2025, à savoir :

Accompagnement	Type d'espace	Prix HT m²/mois
Incubateur (1 an renouvelable 1 fois à titre dérogatoire)	Bureaux individuels (indicatif)	3€
	Bureaux collectifs	0€
	Ateliers	2€
	Bureaux ateliers seul (indicatif)	3€
Pépinière (1 an renouvelable 3 fois + 1 an dérogatoire)	Bureaux individuels (an 1,2,3)	7€ ; 9€ ; 11€
	Bureaux collectifs (an 1,2,3)	2€ ; 3€ ; 4€
	Ateliers	4€ ; 5€ ; 6€
	Bureaux ateliers seul (indicatif)	2€ ; 3€ ; 6€
Hôtel (3ans)	Bureaux individuels	18€
	Bureaux collectifs (indicatif)	8€
	Ateliers	8€
	Bureaux ateliers seul (indicatif)	12€

Espace de coworking	Prix HT
Coworking tertiaire ½ journée	7,5€
Coworking tertiaire journée	15€
Coworking tertiaire semaine (indicatif)	60€
Coworking tertiaire Abonnement mini (5j/mois)	50€
Coworking tertiaire Abonnement moyen (12j/mois)	100€
Coworking tertiaire Abonnement maxi (+12j/mois)	200€
Coworking tertiaire bureau fermé	20€
Coworking atelier journalier	20€
Coworking atelier hebdomadaire	75€

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_37-DE

Salle de Réunion	Prix HT
Salle de réunion 2 heures	50€
Salle de réunion ½ journée	75€
Salle de réunion journée	120€

Après 6 mois d'exploitation, il s'avère nécessaire de préciser certains tarifs notamment concernant le coworking en bureau fermé afin de répondre à une demande des usagers de rectifier le mode de calcul du prix au mètre carré pour les ateliers loués avec bureaux améliorant ainsi le modèle économique (la superficie des bureaux n'entrant pas dans le calcul initial).

Il est proposé par conséquent :
- d'ajouter la possibilité d'effectuer du coworking en bureau fermé à la demi-journée (initialement possible qu'à la journée)
- de modifier le calcul du prix au m² pour les ateliers loués avec bureaux en additionnant les m² de l'atelier et ceux du bureau correspondant.

Les modifications apparaissent comme suit dans le tableau :

Accompagnement	Type d'espace	Prix HT m²/mois
Incubateur (1 an renouvelable 1 fois à titre dérogatoire)	Bureaux individuels (indicatif)	3€
	Bureaux collectifs	0€
	Ateliers seuls	2€ par m² d'atelier
	Ateliers + bureaux	2€ par m² (superficie de l'atelier + superficie du bureau)
	Bureaux ateliers seul (indicatif)	3€
Pépinière (1 an renouvelable 3 fois + 1 an dérogatoire)	Bureaux individuels (an 1,2,3)	7€ ; 9€ ; 11€
	Bureaux collectifs (an 1,2,3)	2€ ; 3€ ; 4€
	Ateliers seuls	4€ ; 5€ ; 6€ par m² d'atelier
	Ateliers + bureaux	4€ ; 5€ ; 6€ par m² (superficie de l'atelier + superficie du bureau)
	Bureaux ateliers seul (indicatif)	2€ ; 3€ ; 6€
Hôtel (3ans)	Bureaux individuels	18€
	Bureaux collectifs (indicatif)	8€
	Ateliers seuls	8€
	Ateliers + bureaux	8 € par m² (superficie de l'atelier + superficie du bureau)
	Bureaux ateliers seul (indicatif)	12€

Espace de coworking	Prix HT
Coworking tertiaire ½ journée	7,5€
Coworking tertiaire journée	15€
Coworking tertiaire semaine (indicatif)	60€

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_37-DE

Coworking tertiaire Abonnement mini (5j/mois)	50€
Coworking tertiaire Abonnement moyen (12j/mois)	100€
Coworking tertiaire Abonnement maxi (+12j/mois)	200€
Coworking tertiaire bureau fermé ½ journée	12,50€
Coworking tertiaire bureau fermé	20€
Coworking atelier journalier	20€
Coworking atelier hebdomadaire	75€

Ces modifications nécessitent la mise à jour du projet de structure et du règlement intérieur du Repaire, joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- De VALIDER les tarifs de location modifiés tels qu'exposés ci-dessus,
- De VALIDER la mise à jour du projet de structure et du règlement intérieur du Repaire pour tenir compte des modifications susmentionnées
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le renouvellement, la révision et le règlement des baux de location concernant cet immobilier d'entreprises aux conditions susmentionnées

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 mars 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ